

Demande d'autorisation pour travaux de voirie

(Demande de permission de voirie)

sur le territoire de la commune de Junglinster

Je soussigné(e),

Société :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

C.P. : _____ Localité : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

solicite par la présente une autorisation pour exécuter les travaux suivant sur le domaine public :

Cochez ce qui correspond

x	Rue(s) concernée(s) : Localité :
	Tranchée pour raccordement <input type="checkbox"/> eau <input type="checkbox"/> canal <input type="checkbox"/> Post <input type="checkbox"/> Creos <input type="checkbox"/> Autre : <i>joindre un croquis avec les mesures</i>
	Autre :
Date	Début ____ / ____ /20____ ____ h____ (date et heure) Fin ____ / ____ /20____ ____ h____ (date et heure)

J'ai pris connaissance du règlement portant fixation des taxes de chancellerie et des tarifs en matière d'empiétement sur la voie publique qui se résume de façon suivante :

Autorisation de moindre envergure
--

100,00 € forfait

La taxe sera payée avant la délivrance de l'autorisation.

Date : _____

Signature du demandeur : _____

Les demandes sont adressées par mail à l'adresse circulation@junglinster.lu ou par voie postale au service technique,

au moins 1 mois avant

le commencement des travaux.

Administration communale de Junglinster
12, rue de Bourglinster
B.P.14 L-6101 Junglinster

Attention : Les travaux envisagés sont soumis à une autorisation de construire qui sera délivrée par le bourgmestre. Il en résulte la même procédure que pour toute autre autorisation de construire. Ceci inclus également les délais d'affichages. Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet www.junglinster.lu rubrique **Construire**, ensuite **Questions fréquentes**.

Si le règlement de circulation en vigueur doit être modifié, par exemple pour fermer une voie de circulation pour les voitures, fermer le trottoir..., veuillez remplir le formulaire « **Demande pour une modification temporaire de la circulation** »

Les données personnelles collectées sur base volontaire à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Junglinster. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Les données collectées seront conservées conformément aux exigences légales prévues en la matière. Vous pouvez faire valoir vos droits en adressant votre demande à dpo@junglinster.lu